

**FICHE REMBOURSEMENT
PRATIQUE CULTURELLE (+ de 25 km)**
Réservé adhérent « ACTIF »
Valable à compter du 01/01/2026

À compléter par l'ASCEE 05

Compte n° 606022
VENTIL : CAIDE

Libellé : V

PIÈCE n°

Conditions à réunir et détail de la prise en charge :

- Être adulte (en activité ou retraité), titulaire de la carte et/ou conjoint(e) y figurant nominativement
- **Être domicilié dans une commune située à plus de 25 km de Gap** (liste ci-dessous)
- La prise en charge est de 100 % dans la limite de 40 € - **1 fois par an et par personne**
- 1 seul choix possible par bénéficiaire (pratique CULTURELLE ou SPORTIVE)

Décision du comité directeur dans le but de compenser l'éloignement géographique de certains adhérents.
Les distances ont été relevées sur Mappy de centre ville à centre ville et sont le seul critère faisant foi.

Cette disposition fera l'objet d'une évaluation financière chaque fin d'année et sera soumise à une décision du comité directeur avant éventuelle reconduction.

J'habite dans la commune de ... (cocher la bonne case) - Adresse figurant sur votre carte d'adhérent(e)

Baratier	Briançon	Châtel-en-Trièves	Chauffayer	Embrun
L'Argentière	La Mure	Laragne	Manosque	Pellafol
Puy-St-Eusèbe	Saint-Firmin	Savines	St-Martin de Queyrières	Ventavon
Veynes	Villard-St-Pancrace			

Entrent dans les critères : cours de peinture, d'aquarelle, atelier d'écriture, scrapbooking, club d'échecs, de théâtre, de photo, etc. **culturel dans tous les cas .**

Ne sont pas concernées : les entrées aux concerts, théâtre, cirque, musée, etc. qui font déjà l'objet d'un remboursement spécifique (voir fiche « SPÉCIAL CULTURE »).

N° adhérent(e)	NOM du titulaire :	Prénom :
-----------------------	---------------------------	-----------------

Service / retraité(e) : Téléphone :

Mail : @

NOM et Prénom du bénéficiaire	Atelier / club / cours de	Date	Prix acquitté	Remboursement (100% du coût jusqu'à 40 € MAXI)

Votre contact : Sabine ROUIT - DDT 05 - Bât. Champsaur - Service DIR / CLC (1er étage) - Tél : 04 92 40 35 24

Information importante

Date limite de transmission de toute demande :

20 décembre de l'année en cours

REMBOURSEMENT

UNIQUEMENT PAR VIREMENT

Merci de joindre un RIB si vous ne l'avez pas déjà fait.
Nous signaler tout changement de compte bancaire

Bulletin à retourner accompagné du justificatif de paiement à

ASCEE 05 – DDT 05 - « Sabine ROUIT – Remboursements » - BP 50026 – 05001 GAP Cedex

ou à déposer directement dans la boîte aux lettres « ASCEE 05 » située dans le hall d'accueil de la DDT 05

À compléter par l'ASCEE 05

TOTAL à REMBOURSER :	€	Virement du
-----------------------------	----------	-------------